NOTICE D'INFORMATION **CODE ISIN : FR0007471867**

CIC OPTIMUM VIE – DECEMBRE 2006

Forme juridique de l'OPCVM : Fonds Commun de Placement
Société de Gestion : CIC Asset Management
Dépositaire : CIC
Conservateur : BFCM
Commissaire aux comptes titulaire : PRICE WATERHOUSE COOPERS / FIDUCIAIRE CONTINENTALE LYON 20, rue Garibaldi - 69451 LYON cedex 06
OPCVM à compartiment : non / **OPCVM nourricier** : non

Caractéristiques financières

Classification : OPCVM garanti ou assorti d'une protection
Orientation des placements : Le portefeuille est investi principalement en obligations, en titres de créances négociables et en actions, françaises et étrangères. Le FCP se réserve le droit d'utiliser des opérations de rémérés et de pensions. Il pourra détenir entre 5 % et 50 % de titres d'autres OPCVM.
En vue d'assurer sa garantie, il pourra intervenir sur des instruments financiers à terme et conditionnels négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers. Il aura recours aux produits dérivés et pourra procéder à des opérations de swap d'indices, de paniers d'actions et de swap de taux. Ces opérations sont effectués dans la limite d'une fois l'actif net de l'OPCVM.
Plafonnement : 40 millions d'euros.
Durée minimale de placement recommandée : 5 ans et 1 jour
Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs.
Garanties :
- Etablissement garant : CIC
- Echéance de la garantie : 1er décembre 2006
- Garantie du capital : L'établissement garant s'engage, vis à vis du Fonds, pour toutes les souscriptions effectuées le 30 novembre 2001, à ce que le capital valorisé au 01/12/2006 soit au moins égal au capital investi le 30/11/2001 (hors droit d'entrée).
- Garantie de performance : L'établissement garant s'engage en outre vis à vis du Fonds, pour toutes les souscriptions effectuées le 30 novembre 2001 à les faire bénéficier (hors droit d'entrée), à l'échéance du fonds, soit le 01/12/2006, d'une progression égale à 100 % de la hausse moyenne du CAC 40, calculée comme suit :
La hausse à prendre en considération est celle constatée entre le niveau du CAC 40, le 30 novembre 2001 et celui résultant du calcul de la moyenne arithmétique des 60 observations de l'indice définies de la façon suivante :

- 59 observations mensuelles effectuées à la clôture du dernier jour de bourse de chacun des mois de l'année sur la période du 31 décembre 2001 inclus au 31 octobre 2006 inclus.
- 1 dernière observation, le 28 novembre 2006.

La valeur de l'indice CAC 40 retenue le 30 novembre 2001, sera la moyenne arithmétique des cours relevés à 11 heures et 16 heures, heure de Paris.
En dehors de la date de mise en jeu de la garantie, la valeur liquidative soumise à l'évolution des marchés, peut être différente de la valeur de la garantie.
Souscripteurs bénéficiant de la garantie : Tout souscripteur qui souscrit sur la valeur liquidative du 30 novembre 2001, à condition qu'il ne rachète pas ses parts avant le 1er décembre 2006, bénéficie de ces garanties, telles que définies précédemment.
Souscripteurs bénéficiant de la protection du capital : Tout souscripteur qui souscrit après le 30 novembre 2001 et avant le 1er décembre 2006 à condition qu'il ne rachète pas ses parts avant le 1er décembre 2006, bénéficie à l'échéance du fonds, soit le 1er décembre 2006, d'une protection (hors droit d'entrée) à hauteur de la valeur liquidative du 30 novembre 2001.
Affectation des résultats : Capitalisation.

Modalités de fonctionnement

Date de clôture de l'exercice : Le dernier jour de Bourse de Paris du mois de septembre
Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : hebdomadaire le vendredi, A l'exception des jours fériés, même si la ou les bourses de références sont fermées ; dans ce cas elle est calculée le premier jour ouvré suivant. Une valeur liquidative sera établie le 1er décembre 2006.
Conditions de souscription et de rachat : Les souscriptions bénéficiant des garanties seront reçues jusqu'au 30 novembre 2001 avant 12 heures. Au delà, les ordres de souscription et rachats sont reçus jusqu'au jeudi 12 heures et seront effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.
Montant minimum de souscription : 400 parts.
Commission de souscription :
- 3 % maximum sur la VL du 30 novembre 2001, dont 1% acquis au FCP
- 6 % maximum dont 3 % acquis à l'OPCVM pour les souscriptions reçues sur les valeurs liquidatives établies entre le 01/12/2001 et le 01/12/2006.

Commission de rachat :
- 4 % dont 2 % acquis à l'OPCVM entre le 01/12/2001 et le 30/11/2006.
- Nulle le 01/12/2006.

Frais de gestion maximum : 3 % HT maximum de l'actif net.
Libellé de la devise de comptabilité : Euro.

Adresse de la Société de Gestion : CIC Asset Management 4, rue Gaillon - 75002 PARIS
Adresse du dépositaire : 6, avenue de Provence - 75009 PARIS
Etablissements recevant les souscriptions et les rachats : Les Banques du Groupe CIC.
Lieu de publication de la VL : locaux de CIC AM et des agences des Banques du Groupe CIC

La présente notice doit obligatoirement être proposée aux souscripteurs préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande. La note d'information du FCP et le dernier document périodique sont disponibles auprès des banques du groupe CIC.

Date d'agrément de l'OPCVM par la Commission des Opérations de Bourse : 5 novembre 1997

Date d'édition de la notice d'information : 1er août 2003